

CONSEIL INTERCOMMUNAL

RAPPORT

au Conseil Intercommunal de l'ASR

de la commission chargée de l'examen du préavis n° 04/2022
du Comité de Direction au Conseil intercommunal Sécurité Riviera

relatif

au renouvellement de l'infrastructure téléphonique de l'ASR
demande d'un crédit d'investissement de CHF 198'654.00.-

Présidente : Mme Laetitia COCELLI SIVIS

Montreux

Membres : Mme Tommassina MAURER, absente, non-excusee Amont-Blonay-St-Légier
Mme Mélanie WUNDERLI Amont-Blonay-St-Légier
Mme Christin RÜTSCHÉ Amont- Chardonne
M. Damien BOURGEOIS, absent, non-excuse Amont- Corsier
M. Pierre-Yves CHARPILLOZ La Tour-de-Peilz
M. Mario GORI Montreux
M. Yvan CORNU Vevey
M. Jacques SAUVONNET Vevey

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'examiner le préavis no 04/2022 s'est réunie le 14 juin 2022 à 19h dans la salle du Comité de Direction sise au numéro 118 de la rue du Lac à Clarens.

Le Comité de Direction (CoDir) est représenté par M. Bernard DEGEX, conseiller municipal de la commune de Blonay-Saint-Légier, président du CoDir, M. Frédéric PILLOUD, directeur de l'ASR, Mme Sandra GLARDON, syndique de La Tour-de-Peilz et M. Yves GENTON, conseiller municipal de la commune de Chardonne.

Le Comité de Direction est accompagné de M. Sébastien PIU, directeur administratif et chef des services généraux de l'ASR et de M. Lucas Varé, consultant H + S Communications S.A.

La présidence est remise en jeu. Celle-ci n'est pas contestée. Elle propose donc de procéder comme suit. La parole sera d'abord donnée au CoDir puis le préavis sera discuté point par point.

La commission remercie l'ensemble des personnes susmentionnées pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses complètes et précises qu'elles ont apportées à toutes les questions des commissaires.

En préambule, le Comité de Direction a précisé que ce préavis a dû être déposé car l'infrastructure du système de téléphonie est devenue obsolète et notre partenaire, Swisscom, ne pourrait plus garantir sa maintenance en cas de pannes importantes, nous pourrions alors ne plus être en mesure de faire face aux impératifs de sécurité publique.

Matériel, logistique et organisation

Les commissaires commencent par poser des questions quant au futur changement de locaux. En effet, les locaux actuels n'étant plus adaptés aux besoins du service, se pose en filigrane la question du sort des équipements qui seront acquis dans le cadre du renouvellement de l'infrastructure téléphonique lorsque le déménagement interviendra. Le CoDir répond que rien ne sera perdu, puisque le nouveau matériel sera repris et réutilisé. De plus, il n'est ni prudent, ni raisonnable d'attendre de s'installer dans les nouveaux locaux pour procéder à la modernisation de nos équipements car une panne importante pourrait prêter à l'action de nos services et compromettre dangereusement la qualité de nos prestations de sécurité publique. Aussi, et à titre d'exemple, le renouvellement du centre de régulation de l'information (CRI), système d'aide à l'engagement a cependant déjà été effectué, comme certains logiciels de ce type qui doivent en moyenne être mis à jour tous les 5 ans.

A la demande d'un commissaire si le levier du changement est dû à l'arrêt de la maintenance de Swisscom, le CoDir répond que les prestations de Swisscom sont en effet importantes mais la technologie est dans une phase d'obsolescence. On doit s'adapter aux évolutions de l'environnement et ainsi garantir ces prestations. Actuellement, aucune société ne serait capable de faire la maintenance du matériel obsolète. L'avantage de la nouvelle infrastructure est qu'il y ait beaucoup plus de choix pour pouvoir travailler avec d'autres opérateurs, contrairement à celle d'aujourd'hui. De plus, il est ajouté qu'en termes de réactivité par rapport aux cyberattaques vécues sur certains réseaux, Swisscom a une capacité de réaction, un niveau de compétence et de protection importants.

Un des objectifs du projet est la volonté de remplacer toutes les stations de téléphone par des appareils de dernière génération ou des applications sur les PC et ainsi gagner en efficacité. Grâce à une question d'un commissaire, il apparaît que les collaborateurs, selon leurs fonctions, auront à disposition sur leur poste de travail un téléphone ou un logiciel sur leur PC, ainsi qu'un casque. Lorsque le PC sera éteint, ils auront un Smartphone qui sonnera à la place du PC.

Concernant la demande d'un commissaire quant au pourcentage de télétravail, le CoDir répond que 70 personnes dans l'administratif peuvent actuellement faire du télétravail et que

cette nouvelle infrastructure est parfaitement adaptée au télétravail. Les questions continuent et celle de la fréquence et de l'utilité de l'utilisation du fax est abordée. Le CoDir répond que certains tribunaux envoient encore des fax et ce moyen de communication doit être maintenu pour la confidentialité. Cette fonction de fax est intégrée car les imprimantes sont multifonctions. Un commissaire demande encore si le délai du calendrier sera maintenu, au vu la situation actuelle, la réponse du CoDir est positive car le planning est réaliste et le délai d'approvisionnement de 2 mois selon les fournisseurs est raisonnable. S'il devait avoir un dépassement du calendrier, les coûts ne seront pas dépassés.

Les commissaires se demandent ce qui se passera lorsque le moment de changement de logiciels arrivera. Le CoDir répond que les numéros de téléphone n'arriveront plus sur l'ancienne centrale mais sur la nouvelle, l'idée étant d'avoir un nouveau raccordement auprès de Swisscom. Cette bascule sera de l'ordre de 5 minutes. Dans ce cas de figure, nous ne sommes pas dans un type d'appels d'urgence comme le 144, 117, 118. On est ici dans une centrale de régulation de l'information (CRI) ; ces appels ne sont pas pour une intervention vitale ou urgente. Ils seront déviés pour une prise en charge et une coordination des interventions. Quant à la demande de savoir s'il serait possible de travailler avec les 2 infrastructures, la réponse du CoDir est négative. On pourrait travailler avec l'un ou l'autre des systèmes mais pas avec les 2.

Finances

Le montant du crédit d'études n'apparaissant pas sur le total du projet questionne un commissaire, auquel le CoDir répond que le montant d'études n'apparaît pas dans ce projet. Le crédit d'études du montant de CH 39'499.00.-, a été pris dans le compte d'exploitation 601.3185 < honoraires >, un crédit supplémentaire validé en séance du 16 décembre 2021. Un commissaire questionne encore la durée d'amortissement fixée à 5 ans, alors que celui que nous utilisons actuellement a duré 15 ans. Le Codir répond que cette durée est fixée selon délai comptable recommandé par la fiduciaire. Le taux d'intérêt de l'emprunt théorique de 0.42%, alors que dans certaines situations, le taux théorique actuel est de 4%. Selon le CoDir, le taux théorique de 0.42% vient d'une demande faite par le responsable des finances sur un taux technique qui est pris comme taux de référence au moment où le préavis est élaboré. Il pourrait fluctuer au moment de la validation du préavis puisqu'il y a constamment des variations. En tout état de cause, l'ASR a de la trésorerie à disposition, il est généralement préférable d'éviter l'emprunt. Avoir de la trésorerie qui génère des intérêts négatifs n'est pas le but de l'exercice et de plus, il y a le souhait d'avoir une vue d'ensemble sur les crédits d'investissements.

Un commissaire attire l'attention sur le montant excessif des coûts de maintenance prévus pour 2023, à savoir, CHF 28'750.00 portés au budget sur les comptes XXX.3182 < téléphones > alors que les coûts seront au final de CHF 14'000.00.-, le CoDir indique que ce montant, maximal, a été calculé par excès de prudence. Il est évident que dans les prochaines années, le montant des coûts sera ajusté.

Systèmes

Un commissaire demande s'il y a une possibilité de connexion entre le système radio Polycomm et la centrale téléphonique. Dans sa réponse, le CoDir indique qu'il peut exister des passerelles mais qu'il est préférable que le système Polycom ait une certaine indépendance pour qu'on puisse utiliser un autre canal totalement autonome, notamment en cas de panne ou de cyberattaque.

Actuellement, nous faisons partie du projet 'Odyssée' qui permet d'avoir un système radio télécom qui pourrait coordonner les interventions avec des écrans et vérifier si une personne est recherchée en contrôlant les bases de données. Pour le moment, le projet Odyssée peine à décoller vu son ampleur.

Au terme d'une discussion intéressante et complète, la commission passe au vote des conclusions du préavis qui sont **acceptées à l'unanimité**.

La séance est levée à 19h50.

CONCLUSIONS

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Riviera

Vu

le préavis no 04/2022 du Comité de Direction du 12 mai 2022 relatif au renouvellement de l'infrastructure téléphonique

Vu

le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser le Comité de direction à acquérir un nouveau système de Téléphonie IP / Communication unifiée, selon descriptif figurant au présent préavis ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 198'654.00 au maximum ;
3. de financer cet investissement par l'emprunt, que le Comité de direction est autorisé à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement sur une durée de 5 ans ;
5. d'autoriser le Comité de direction à signer tous actes et conventions en rapport avec cette acquisition.



La présidente-rapporteuse

Laetitia COCELLI SIVIS